Le crime d'un monstre à Haubourdin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avouera-t-il le crime de Lomme ?

L'émotion, tant à Haubourdin qu'à Lomme et Sequedin, est grande.

A Wavrin même, où Masselis avait des parents, à La Bassée où il est également très connu, partout la conversation est la même, partout on réclame un châtiment suprême contre lui.

Masselis nie être l'auteur de l'assassinat de la petite Notteau. Il déclare — nous l'avons dit — qu'il travaillait le 26 mars : or, M. Gabriel Valloy, le capitaine de la suceuse « La Goulue », nous a confirmé hier encore ceci : « J'avais accordé à Masselis l'autorisation de s'absenter durant une grande partie de la journée du 26 mars ».

« Il est rentré à bord vers 18 heures, nous dit M. Gabriel Valloy, qui commande le bateau. Presque aussitôt, Masselis m'a encore demandé l'autorisation de se rendre à La Bassée chercher un peu de pain et de pâté, car il n'avait pas mangé. Je l'ai autorisé à quitter le bord et c'est chez le patron du remorqueur, M. Roger Labourette, qu'il s'est rendu se restaurer. A 19 heures, enfin, il reprenait le travail à bord, travail qu'il abandonnait bientôt, puisque l'heure du départ devait sonner ».

— A son retour, n'avez-vous pas remarqué quelque chose d'anormal chez Masselis ? N'était-il pas préoccupé ou ivre ? demandons-nous alors à M. Valloy.

— Pas le moins du monde ; Masselis, toujours locace, l'était ce jour-là comme tous les autres jours. Il aimait beaucoup parler de femmes, j'en conviens ; il a d'ailleurs des... amies un peu partout : à Lomme, au Bac, à Wavrin, etc... ; certaines venaient même jusqu'au bateau.

L'affaire, ainsi qu'on s'en rend compte, prend de plus en plus d'importance ; la gendarmerie d'Haubourdin, avec son chef, M. Delerue, et la police mobile de Lille, avec M. Lecuile, inspecteur principal, poursuivent l'enquête minutieusement.

René LUSSIEZ

— Ma pauvre Madame Lumière, je ne sais quoi faire, mon mari ne veut plus rien manger le matin avant d'aller travailler.

— Vous ne lui avez donc jamais fait une bonne tasse de chocolat *Delespaul-Havez* ? Essayez, vous verrez que l'appétit lui reviendra quand il en aura goûté.

• CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
Délicieux et nourrissant.

UN ECCLESIASTIQUE ROULE PAR UN ESCROC

Un prêtre chilien rencontrait hier, dans un autobus parisien un individu qui lui proposa d'acheter pour une somme de 300 livres sterling 32 pierres précieuses. L'ecclésiastique accepta le marché et versa la somme demandée, mais, lorsqu'il fut rentré à son hôtel, il constatait qu'il avait été victime d'un escroc et que les pierres qu'il avait achetées n'étaient que des cailloux sans valeur. On recherche activement l'escroc.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN DERNIÈRE PAGE)

Le nouveau mouvement administratif

Hier nous avons dit quels seraient les noms des fonctionnaires qui seraient prochainement appelés au secrétariat général de la Préfecture du Nord et à la Sous-Préfecture de Cambrai.

Une erreur typographique nous a fait écrire au lieu du nom de M. Verlomme actuellement sous-préfet, remuché à la préfecture du Loir-et-Cher, le nom de Perlounne qu'il ne faut pas retenir.

D'autre part, c'est M. Boujard et non Voujard qu'il faut lire.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 31 Mai

Soleil : Lever à 3 h. 54 ; coucher à 19 h. 43.
Lune : Lever à 21 h. ; coucher à 5 h. 15.
Aujourd'hui : Ste-Félicie. Demain : St-Pamphile.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 mai à 18 heures :

Baromètre : 764 mil. 6 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 1 mil. 4.

Thermomètre : Froid de 21.4 ; minima 9.8 atteint à 4 heures ; maxima 23.8 atteint à 16 h. 30.

Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : Néant ; Direction du vent : Est Sud-Est ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du Ciel : pur.

Temps probable pour vendredi : Un peu chaud, orageux.

Office National. — Région Nord : Beau temps, nuageux à très nuageux, vent d'Est 3 à 5 m. Minimum en hausse de 4°.

DEUIL. — Nous apprenons la mort de M. Edouard Ribeaucourt, industriel, décédé en son domicile, 46, boulevard Brand-Whitlock, à Bruxelles, à l'âge de 71 ans.

Originaire de Roubaix, il succéda à son père dans la direction de la maison Hannart frères, et dut même l'assumer seul pendant plusieurs années au cours desquelles elle connut une des périodes les plus brillantes de son développement.

En 1911, il quitta sa ville natale et alla se fixer en Belgique. Il y fonda la Société Anonyme « La Moderne » et lui consacra jusqu'à son dernier jour son inlassable activité.

Il faisait également partie du Conseil d'Administration de la « Blanchisserie de Courtrai » et de la « Raffinerie de Pétrole du Nord ».

Grand amateur de chevaux, il avait remporté aux concours hippiques des succès dont tous les vieux Roubaisiens se souviennent encore.

Il était propriétaire d'une écurie dont les nombreuses et loyales victoires sur les hippodromes belges étaient unanimement applaudies. Membre du « Jockey-Club », le défunt était Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à l'église Saint-Henri, à Bruxelles, et son corps a été ramené à Roubaix, où il a été inhumé dans le caveau de famille.

SOUTENANCE DE THESE. — Le fils de M. Henri Montaigne, pharmacien à Mouvaux, a soutenu brillamment, jeudi, devant la Faculté de médecine de Lille, sa thèse pour l'obtention du titre de docteur en médecine.

Le docteur Charles Montaigne présentait comme thèse : « L'hypercréatininémie dans les néphrites chroniques azotémiques ». Le président de thèse était M. le docteur Pierret, professeur d'hygiène et de bactériologie, il avait comme assesseurs MM. les docteurs Desoil, Bertin et Legrand, professeurs agrégés.

Les membres du Jury ont félicité tour à tour le docteur Montaigne.

DE PASSAGE. — Par le Canterbury de 14 h. 10 est arrivé à Calais hier après-midi, M. Franklin Gutchen, délégué américain à la Commission des Réparations, parti pour Paris par le Pullmann de 14 h. 25.

L'affaire Barataud aux Assises de Limoges

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« *J'ai tiré sur mon ami, puisqu'il le voulait...* »

« Tout d'un coup, des bruits encore dans l'escalier. C'étaient les agents qui montaient. Vite ! Vite, crie Peynet, commence toi. Non, toi ! Nous nous sommes embrassés. Alors, j'ai pris l'arme et j'ai tiré sur mon ami, puisqu'il le voulait. Il est tombé. J'ai mis l'arme dans ma bouche, j'ai tiré, j'ai entendu le déclic : rien. J'ai recommencé deux fois, le déclic a fonctionné. Les agents arrivent. J'ai crié aux agents : « Recniez-vous ». J'ai essayé encore une fois de me tuer, on m'a entraîné au rez-de-chaussée ».

Barataud a terminé, il a parlé d'une voix serrée, angoissée. Il se tait, à présent. Mais le président commence ses objections :

« Vous avez tiré avec cette arme » lui crie-t-il d'une voix incrédule ? et il brandit un fusil Winchester qu'il prend dans les pièces à conviction. « J'affirme, continue le président, en colère, que vous n'avez pas pu armer et désarmer cette arme là en mettant le canon dans votre bouche. J'affirme que, si vous l'aviez fait manœuvrer, les agents auraient entendu le bruit du déclic. Or, ils n'ont rien entendu ».

Sur quoi, le président entreprend de faire manœuvrer la culasse du fusil qu'il tient sur sa table, mais la culasse ne fonctionne pas tout de suite. « Vous voyez, intervient Me Masse, que cette arme peut facilement s'enrayer » (rires).

La lettre tachée de sang...

Et la lettre de Peynet, continue le président, cette lettre tachée de sang et que voici. Il montre, en disant ces mots, un papier qui porte au bas un vaste cachet jaunâtre. « Savez-vous, reprend le président, que les experts affirment que Peynet fut tué tandis qu'il écrivait et non quand il se trouvait en face de vous, savez-vous que l'accusation soutient que c'est vous qui avez téléphoné en changeant votre voix à Me Allegret. Savez-vous...

Je sais tout cela, mais je n'y puis rien, déclare Barataud, sur ces mots, on suspend l'audience.

Celle-ci est reprise à 14 heures. La chaleur est étouffante. Dès l'ouverture, le Président, s'adressant à l'accusé, lui dit que s'il avait voulu se tuer, au lieu de prendre un fusil, il aurait pu se servir de la strychnine. « C'est un poison violent : vous en aviez chez vous, on en a trouvé plusieurs paquets. Pourquoi ne pas user de strychnine, poison violent et sans merci ? Une pincée à l'un et à l'autre, c'était fait, vous ne seriez pas ici aujourd'hui ».

L'accusé se contente de répondre : « Ce poison, je ne l'avais pas sur moi, mais dans un petit coffre et, du reste, je ne savais pas la quantité ni la qualité du poison que j'avais en réserve ! »

A ce moment, l'avocat général demande le huis clos pour ce qui va suivre, parce que la publicité des débats pourrait être dangereuse pour la moralité et l'ordre public. La Cour en ordonne ainsi. On suspend l'audience ; il est 14 heures 30. On emmène l'accusé et on évacue la salle.

L'audience est reprise après un quart d'heure de suspension. Le greffier donne lecture d'une page du journal intime de Barataud, page choisie qui date de 1926. L'acusé y parle avec complaisance et détresse de son amitié particulière pour Bertrand Peynet.

Ces lectures ne dérangent pas beaucoup Barataud.

J'ai lu votre journal pour remplir un devoir, dit le président, mais je plains ceux qui seraient obligés de le lire : ce sont, en effet, de pénibles lectures que commence le greffier sur les relations de Barataud avec Peynet puis de Peynet avec Mmes Bresles. Il résulte de votre ouvrage, poursuit le président, s'adressant à l'accusé, que vous portiez à Bertrand Peynet une grande affection. Cette lecture aurait pu être faite avant mon interrogatoire car elle aurait mieux expliqué à MM. les jurés pourquoi vous avez tué Peynet.

Les médecins-experts

On annonce le Dr Raymondeau qui fit l'autopsie de Peynet. « Il ne s'est présenté à nous, dit-il, parlant de Barataud, ni comme un délirant, ni comme un débile, ni comme un halluciné, ni comme un dément. C'est un homme lucide, intelligent, plein de moyens et d'ingéniosité, capable de composer son silence et de surveiller ses paroles.

Barataud, selon le Dr Lorge, est un homosexuel, un menteur imaginatif qui a le goût du secret, un imposteur. Il a des anomalies psychologiques et des tares morales. Ce ne sont pas là des maladies.

Quant à la responsabilité de l'accusé, elle est entière.

Mais à peine l'expert a-t-il fini son cours, que les avocats et l'avocat général se hâtent de lui poser des questions. C'est ainsi que M. Pierre Massé demande : Est-il normal qu'un homosexuel mélange comme le fait l'accusé, l'amour et le mysticisme ? Est-ce normal aussi qu'un homme comme Barataud un jeune homme comme Peynet ou ce petit garçon, Gaston Roos qui signait Gasty, aient en les uns et les autres des idées de suicide ? C'est un problème d'appréciation qui varie suivant les personnes, répond le Dr Lorge.

Cependant, ces rapports, ce questionnaire, ces diverses lectures conduisent jusqu'à 18 heures. Avant de lever l'audience, le président annonce que l'interrogatoire est terminé et que les débats à huis clos sont finis. Aujourd'hui, on entendra les témoins en audience publique.

Un incendie à Ronchin a causé 200.000 francs de dégâts

Hier à 18 h. 45, alors que les ouvriers de M. Barge, marchand de charbon, chaux et fourrages, à Ronchin, se préparaient à quitter leur travail, l'un d'eux aperçut une épaisse fumée qui se dégageait d'un hangar.

Immédiatement les ouvriers se précipitèrent au secours pendant que M. Barge fils prévenait les pompiers.

En attendant l'arrivée de ces derniers, les ouvriers tentèrent de circonscrire l'incendie et réussirent à sauver deux camions automobiles, mais le feu, activé par le vent, se propageait rapidement et atteignait bientôt le dépôt de charbon et le garage.

A l'arrivée des pompiers, dirigés par M. Crombet, commandant, aidé de M. le lieutenant Leleu, l'incendie atteignait des proportions formidables. Cependant, le travail des pompiers, qui durent aller chercher l'eau à 600 mètres de l'endroit, dut se limiter à protéger les maisons voisines.

Sur les lieux on remarquait M. Lanrent, maire de Ronchin ; M. Tournemane, adjoint etc... Les dommages, qui s'élèvent à 200.000 fr. se décomposent comme suit : 400 tonnes de charbon, d'une valeur de 72.000 francs ; 2.000 kilogs de fourrages, valant 10.000 fr. deux camions automobiles valant 40.000 fr., le complément de la somme représente la valeur des hangars.

A l'heure où nous mettons sous presse, les pompiers sont encore sur les lieux et essaient par tous moyens d'étouffer l'incendie.

L'ANGLETERRE A VOTE HIER

Le scrutin des élections législatives britanniques s'est ouvert hier matin, vers 7 heures, dans une atmosphère de calme. Environ 29 millions d'électeurs sont inscrits et auront à se prononcer sur l'attribution de 582 sièges qui restent à pourvoir sur la totalité de 615 sièges et que se disputent 1.700 candidats. On sait que le nombre des électrices est supérieur de 1.510.831 à celui des hommes. Dès l'ouverture du scrutin, de nombreuses femmes se sont présentées pour déposer leurs bulletins dans l'urne avant de se rendre à leur travail. A Hampstead (Nord de Londres), circonscription de 63.861 électeurs, le nombre des femmes est supérieur de 15.701 à celui des hommes, ce qui constitue la plus forte majorité féminine du pays. On cite des cas amusants : celui, par exemple, d'électrices qui regrettent leur vote erroné, l'une d'entre elles étant désolée d'avoir voté pour M. Lloyd George qu'elle croyait conservateur.

Le débat sur les loyers à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La location avant le 1er Août 1914

Le 3e alinéa est ainsi conçu :

« La valeur locative résultant de l'application de l'alinéa 1er devra correspondre à la totalité des locaux et dépendances compris dans la même location avant le 1er août 1914. En cas de division actuelle entre plusieurs locataires des locaux faisant l'objet d'une seule et même location en 1914, la nouvelle majoration ne portera proportionnellement que sur les locaux précédemment occupés par les locataires ».

Cet article est adopté.

Les locaux professionnels

Le 4e paragraphe est ainsi conçu :

« Toutefois, si tout ou partie des locaux est affecté à l'exercice d'une profession ou d'une fonction, le propriétaire sera en droit d'exiger, en sus de la majoration calculée d'après les taux prévus à l'alinéa premier, un supplément égal à 2 p. 100 de la valeur locative de 1914 ».

M. Peuch (Seine) demande et obtient une exemption en faveur des artisans et des façonniers.

M. Joseph Denais, député de Paris, propose le taux de 3,5 pour les sous-locataires l'appartements loués pour meubler, afin que ces appartements soient remis à la disposition des aspirants locataires le plus tôt possible. Cet amendement est adopté.

La sous-location non autorisée

Le 5e alinéa est ainsi conçu :

« En cas de sous-location non autorisée par écrit et si le locataire conserve le bénéfice de la prorogation, le propriétaire pourra exiger, pendant la durée de la sous-location, un supplément égal à 30 p. 100 de la valeur locative en 1914 des locaux sous-loués. »

Cet alinéa est adopté.

Le 6e paragraphe est ainsi conçu :

« Si le bailleur a consenti un bail écrit d'une durée d'au moins neuf années, le prix majoré de 50 p. 100 de la valeur locative de 1914, en sus des majorations fixées ci-dessus sera considéré comme licite. Cette disposition ne sera pas applicable aux locaux demeurés vacants pendant plus de 6 mois. »

Après plusieurs interventions cet alinéa est renvoyé à la Commission.

La Chambre adopte les derniers paragraphes de l'article 11 ainsi conçus :

« 7° Sera également considérée comme illicite la majoration de loyer qui ne dépassera pas annuellement 7 p. 100 des dépenses pour travaux effectués dans l'immeuble par le bailleur du consentement du locataire, en vue soit d'assurer l'entretien des locaux, soit d'en améliorer la jouissance.

8° En sus des pourcentages, les impôts mis par la loi à la charge du locataire, les majorations d'impôts grevant depuis le 1er avril 1926 et celles qui pourront grever l'immeuble loué au cours de la prorogation, impôts cédulaires fonciers non compris et les prestations en natures autres que celles qui existaient déjà en 1914 et qui étaient comprises à ce moment dans le prix du bail, pourront être réclamés par le propriétaire dans la mesure où il justifiera de leur montant, lequel sera réparti entre tous les occupants de l'immeuble, propriétaires compris s'il y habite, au prorata de leur loyer.

9° En ce qui concerne les impôts et prestations qui, en 1914, étaient compris dans le prix du bail, les propriétaires pourront réclamer la majoration qu'ils ont subie depuis cette époque.

10° Pour le remboursement des dits impôts et prestations en nature, il pourra être établi, d'accord entre les parties, un forfait qui ne pourra dépasser 30 % du montant de la valeur locative de 1914, telle qu'elle est déterminée à l'article 10.

Puis, la suite du débat est renvoyée à ce matin.

L'application de la loi sur les assurances sociales

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« *La loi sera appliquée à la date annoncée* »

Le Ministre donne alors l'assurance à la Chambre et au pays que le projet rectificatif étant voté ou non, la loi sera appliquée à la date annoncée. Le rectificatif tiendra compte de la situation de l'agriculture et des desiderata des associations ouvrières. (Appl. presque tous bancs).

M. Marius MOUTET. — En présence des déclarations catégoriques du gouvernement qui, dit-il, doivent mettre fin à une campagne hostile à la loi sur les assurances sociales retire sa demande d'interpellation.

M. QUEUILLE enregistre la déclaration du ministre que conformément à une promesse faite au moment du vote de la loi, il déposera un projet pour tenir compte de la situation de l'agriculture. « Nous remercions M. le Ministre, conclut-il, dont les déclarations nous rassurent. Nous retirons, nous aussi, notre demande d'interpellation. (Appl.)

L'adaptation de la loi à la situation de la production agricole

La Commission sénatoriale de l'Agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Marcel Donon. Préoccupée des protestations qui se sont élevées chez les agriculteurs au sujet des charges devant entraîner la prochaine application de la loi sur les Assurances sociales, elle a décidé d'entendre M. le Ministre du Travail aux fins de lui suggérer les modifications susceptibles d'adapter la loi à la situation actuelle de la production agricole.

Enfin, elle a entendu un intéressant rapport de M. Machet sur la proposition de loi de M. Tourman tendant à abaisser le taux du prêt à long terme du crédit agricole et à faciliter le prêt à long terme prévu par la loi sur l'habitation.

Un violent incendie a détruit les magasins d'une quincaillerie en gros à Bruay-sur-Escaut

Un violent incendie s'est déclaré hier soir, à Bruay-sur-Escaut, chez M. Edmond Hubert, quincaillier en gros, 333, rue Jean-Janrès. Le feu prit naissance dans une dépendance des magasins mesurant 18 m. sur 35 m., qui se trouvent derrière l'habitation particulière, dans un tas de laines, croit-on. Le fléau trouvant un aliment facile dans les nombreuses marchandises qui se trouvaient dans les magasins, prit immédiatement d'énormes proportions et gagna la maison d'habitation de M. André Hubert, cousin et voisin de M. Edmond Hubert.

Les pompiers de Bruay, sous la direction du lieutenant Dumont, se rendirent sur les lieux, mais l'eau faisant défaut et devant l'intensité des flammes, M. Delannoy, maire et conseiller général, manda, à 21 heures, les pompiers de Valenciennes. Dix minutes après ces derniers étaient sur les lieux avec leur moto-pompe. Ils purent s'alimenter à la Brasserie Delesalle et attaquèrent l'immeuble occupé par M. André Hubert, qui était déjà en grande partie détruit par le feu.

A 21 h. 45, lorsqu'un tramway spécial amena à Bruay le piquet d'incendie du 43e régiment d'infanterie, tout danger paraissait écarté et, à 22 h. 30, le sinistre était conjuré.

Les dégâts sont évalués à plus de 500.000 fr. et sont couverts par une assurance. Ils consistent en articles de ménage, approvisionnements pour menuiseries, moulures, outils, etc. La comptabilité, ainsi que l'essence et le carton bitumé, purent être sauvés. — Les causes du sinistre sont, quant à présent, inconnues.

Le service d'ordre était assuré par la brigade de gendarmerie et la police locale.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

UNE JEUNE FILLE TENTE DE SE SUICIDER

Hier, au cours de l'après-midi, vers 15 heures 30, des promeneurs qui étaient venus sous les frais ombrages du Parc Barbieux, aperçurent une jeune fille qui, armée d'un rasoir, se tailladait le poignet gauche. Il s'agissait de Mlle Hélène C..., âgée de 21 ans, dactylographe, demeurant rue d'Alger.

Mlle Hélène C... était venue dans le Parc Barbieux avec l'intention de se donner la mort. Elle avait été surprise, en effet, par son patron, M. Selosse, en flagrant délit de vol de matières. Elle en avait éprouvé un tel chagrin, ayant été du reste congédiée, qu'elle s'était livrée à un acte de désespoir.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, Mlle Hélène C... a été conduite au commissariat de police du 3e arrondissement, où sa mère est venue la chercher. Une enquête est ouverte.

UN PRODUIT NE PEUT RÉELLEMENT DONNER TOUTE SATISFACTION que lorsque le mode d'emploi qu'il indique est suivi à la lettre. C'est pourquoi le Blanco, ce merveilleux produit de blanchissage, insiste tant sur la nécessité de suivre son mode d'emploi, qui est le plus simple qui existe et qui émerveille d'ailleurs toutes les personnes qui l'essaient.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Edouard Ribaucourt, industriel, décédé en son domicile, 46, Boulevard Brand Witlock à-Bruxelles, à l'âge de 71 ans.

Originaire de Roubdix, il succéda à son père dans la direction de la Meison Hannart Frères, et dut même l'assurer seul pendant plusieurs années au cours desquelles elle connut une des périodes les plus brillantes de son développement.

En 1911, il quitta sa ville natale et alla se fixer en Belgique. Il y fonda la Société Anonyme « La Moderne » et lui consacra jusqu'à son dernier jour, son inlassable activité.

Il faisait également partie du Conseil d'Administration de la « Blanchisserie de Courtrai » et de la « Raffinerie de Pétrole du Nord ».

Grand amateur de chevaux, il avait remporté aux concours hippiques des succès dont tous les vieux Roubaisiens se souviennent encore.

Il était propriétaire d'une écurie dont les nombreuses et loyales victoires sur les Hippodromes Belges étaient unanimement applaudies.

Membre du « Jockey-Club », le défunt était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold.

Les funérailles ont eu lieu hier mercredi à l'église Saint-Henri à Bruxelles et son corps a été ramené à Roubaix où il a été inhumé dans le caveau de famille.

Bock Meyerbeer .....GOUTEZ-LE MARQUE déposée

LA LOTERIE DES BLESSÉS DU POUMON ET DES CHIRURGICAUX

La loterie des Blessés du Poumon et des Chirurgicaux aura lieu le 29 juin. Elle comprendra 800.000 fr. de lots : 1er lot, 50.000 fr. ; 2e, une auto valeur 30.000 fr. ; 3e une auto, valeur 21.000 fr. ; 2 chambres à coucher ; 2 salles à manger d'une valeur chacune de 3.000 fr.

Les billets sont vendus 1 fr. chez les débitants de tabacs et les marchands de journaux : à Lille, Douai, Lens, Roubaix et Tourcoing. En participant à cette bonne œuvre vous risquez d'être un heureux gagnant.

CHAMBRE DE COMMERCE

Consulat d'Espagne. — M. le préfet du Nord a informé la Chambre de Commerce que M. Mariano José Méranda del Monte vient d'être nommé consul d'Espagne à Boulogne-sur-Mer avec juridiction sur le département du Nord.

Répression des fausses indications d'origine. — La Chambre de Commerce a émis le vœu que soit voté, le plus rapidement possible par la Chambre des députés, la proposition de loi déposée par M. Farjon, sénateur, déjà adoptée par le Sénat, pour compléter notre législation relative à la répression des fausses indications d'origine.

Bureau de Douane de Leers-Grimonpont. — La Chambre de Commerce a décidé de demander que les heures d'ouvertures du bureau de douane de Leers-Grimonpont soient fixées de 8 h. à midi et de 14 à 18 h., été comme hiver.

Tramways de Roubaix à Wattrelos. — La Chambre de Commerce a donné un avis favorable au projet de construction d'un garage au terminus de Wattrelos de la ligne B, du réseau de tramways de l'E.L.R.T. Les manœuvres des voitures s'en trouveront, en effet, facilitées et la circulation routière, de son côté, s'en trouvera grandement améliorée, la chaussée devant être rendue complètement libre de rails.

Subvention. — La Chambre de Commerce a voté une subvention annuelle de 1.000 fr., en faveur de l'Institut Français aux Etats-Unis, qui est un foyer très actif de propagande française.

Il a alloué une subvention exceptionnelle de 1.000 francs à la Société des Ingénieurs Civils de France, pour l'organisation de la participation française au congrès international d'ingénieurs qui se tiendra à Tokio.

Dommages de guerre. — La Chambre de Commerce décide d'intervenir auprès de M. le ministre des Travaux publics et auprès de M. le préfet du Nord, en vue d'obtenir : d'une part, que le règlement d'administration public nécessaire au fonctionnement des commissions départementales paraisse le plus rapidement possible ; d'autre part, que les services administratifs de Lille soient organisés, sans délai, pour permettre l'examen rapide des dossiers.

DIMANCHE 16 JUIN FETE CIVIQUE DE LA JEUNESSE ET DES ECOLES

La Fédération des Associations des Anciens et Anciennes élèves des Ecoles publiques de Roubaix, organise, avec la collaboration de la Caisse des Ecoles et sous le Patronage de l'Administration Municipale, une grande fête intitulée « Fête Civique de la Jeunesse et des Ecoles ».

Cette fête, placée sous la présidence de M. Langeron, préfet du Nord ; M. Lebas, conseiller général, maire de Roubaix ; M. Chatelet, recteur d'Académie, et M. Da Costa, inspecteur d'Académie, comprendra :

Le matin, cortège des enfants des écoles accompagnés de MM. les Délégués cantonaux, des membres de la Caisse des Ecoles, du Corps enseignant, des Amicalistes et des membres des Comités d'amicales, de la Clique et des Sections d'Education physique de la Fédération des Amicales de Roubaix, et précédé de l'Harmonie du Moulin.

Amidi, après le défilé sur la Grande-Place et l'exécution d'une cantate par les enfants des écoles, auxquels sera remis un gâteau, aura lieu à l'Hôtel de Ville une réception des Corps constitués dans le cortège.

A 13 heures, salle Pierre de Roubaix, banquet officiel, sous la présidence de MM. Langeron, préfet du Nord ; Lebas, maire de Roubaix ; Chatelet, recteur d'Académie, et Da Costa, inspecteur d'Académie. Pendant le banquet, audition musicale par le Cercle symphonique de l'Amicale Delezenne.

A 15 h. 45, au Square Pierre-Catteau, fête artistique avec le concours de la Fanfare Delattre, de l'Union des Travailleurs et des Sections d'éducation physique et de danses de la Fédération.

Pendant la fête, concours de ballonnets réservé aux enfants.

Les inscriptions au banquet, dont le coût est de 20 francs, sont reçues dès ce jour au Secrétariat du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace. Les dames sont cordialement invitées.

Pour obtenir du Linge blanc

suivez ces indications vous serez satisfaite

I. — Ne pas savonner, ni frotter le linge avant de le mettre à bouillir, mais seulement le faire tremper quelques heures avec des cristaux de soude.

II. — Passer un peu de savon sur les parties sales.

III. — Faire ensuite bouillir 20 à 25 minutes, pas plus, avec par 10 litres d'eau :

1 dose de Blanco,
1 poignée de cristaux.

IV. — Une fois bouilli, passer le savon seulement sur les parties qui présenteraient encore quelques traces. Rincer ensuite abondamment.

Recommandations Importantes

1° Dissoudre le Blanco dans de l'eau chaude avant l'emploi.

2° Employer le plus d'eau possible pour faire bouillir (au moins les 3/4 de la lessiveuse.) Supprimer le tube d'arrosage.

3° Tendre les fils de fer de votre lessiveuse, afin que le linge soit toujours dans l'eau.

Garantie. — Même employé pur, Blanco n'attaque pas le tissu le plus fin et n'a pas d'odeur.

Le compositeur anglais Ketelbey à Lille

EXCELSIOR

Les amateurs de musique et de T. S. F. sont dans la joie.

Ce soir à 20 h. 30, pour la première fois dans le Nord, Ketelbey, le grand compositeur Anglais, va diriger avec sa maîtrise habituelle un concert à la station P.T.T.-Nord.

Cette soirée est organisée avec le concours de la Société Nationale des Orphéonistes Lillois. Elle est subventionnée par nos deux puissantes Sociétés locales « LA GRANDE BRASSERIE » et « L'INDÉPENDANTE », 112, Boulevard Montebello, qui donnent ainsi une nouvelle preuve de sympathie aux nombreux sans-filistes de la région.

PASSAGE A ROUBAIX D'UN ATTACHÉ COMMERCIAL

M. Muzet, attaché commercial de France en Yougoslavie sera de passage à Roubaix, le mercredi 5 juin. Il recevra à la Chambre de Commerce de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures, les industriels et les commerçants qui désireraient s'entretenir avec lui du marché yougoslave.

FREQUENTATION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie dimanche 28 mai, à la mairie pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants. Elle a décidé de procéder à l'affichage, à la porte de la mairie, des noms de : MM. Bonnet Raymond, rue Decrème, 138 ; Cammens Jean, rue Bernard, cour Duthy, 1 ; Garulla Joseph, boulevard Gambetta, 200 ; Leplat Ernest, rue du Pile, 126 ; Picart Léonard, rue Hellmann, 43 ; Rommelaere Henri, rue Sainte-Elisabeth, 11 ; Vanoverberghe Achille, rue d'Alger, 136, cour Delattre, 3 ; qui, convoqués, ne se sont pas présentés. En outre, trois chefs de famille, récidivistes, sont traduits en Justice de Paix.

Dans son audience du 16 mai, le Tribunal de simple police de Roubaix a condamné Mme Tange Jeanne, demeurant rue des Longues-Haies, 184, à trois jours de prison pour fréquentation scolaire irrégulière de son fils Camerlynck Eugène.

SANS FILISTES, avant de faire vos achats — CONSULTEZ —

RADIALYS

25, rue de l'Alouette — ROUBAIX

En Réclame

ACCUS 4 v. 40 amp. : 95 francs
ACCUS 80 v. 2 amp. : 145 francs
C. V. Straight Line 0.5 : 28 fr. 50

CONCOURS DE LA CHANSON DE ROUBAIX

Le Comité rappelle aux compositeurs musiciens qui participent au Concours, que qui ne répondraient pas à l'appel de leur celui-ci commencera dimanche matin, 2 juin, à 9 heures précises, salle Pierre Destombes. Les concurrents seront appelés dans l'ordre du tirage au sort qui a été publié ; ceux nom seront reportés à la suite, c'est-à-dire après que le dernier inscrit aura été appelé. La présence de l'auteur de la composition n'est pas indispensable ; il peut se faire représenter par l'artiste mandaté par lui pour faire entendre son œuvre.

L'épreuve éliminatoire, prévue par le règlement se fera strictement à huis-clos. En arrivant au Conservatoire, les exécutants trouveront un délégu édu Comité qui les mettra au courant des dispositions prises pour la bonne marche et la régularité de l'audition. Il sera interdit de stationner dans la cour du Conservatoire.

Le jury du concours est composé comme suit : Président, M. Francis Bousquet, compositeur, prix de Rome, directeur du Conservatoire national de musique de Roubaix ; Membres : MM. Jules Watteuw, notre cher poète chansonnier, le Brouteux ; Jean Fragerolle, chansonnier régionaliste, secrétaire général de la « Chanson de Paris » ; Pol Pierret, chansonnier, secrétaire général des « Bonnes Chansons », membre de la Société des auteurs et compositeurs de musique et de la Société des Gens de Lettres ; Walter Duveillier, chansonnier, secrétaire général de la Société littéraire « Le Cabaret Tournaisien » ; Charles Gras, éditeur de musique.

Conformément au règlement, les concurrents pourront interpréter personnellement leurs œuvres, en s'accompagnant ou en se faisant accompagner, ou encore accompagner leur interprète ou le faire accompagner, à leur choix. Néanmoins, Mme Bulté-Carpentier, professeur au Conservatoire, a bien voulu répondre obligeamment à la demande du Comité, et se tiendra à la disposition des concurrents auxquels l'accompagnateur ferait défaut.

ECZEMA Clous, Furoncles, Vices du Sang, toutes douleurs. Soulagement rapide par les plantes; Mme HUSSON Herboriste, 36, rue de Roubaix, Tourcoing (car 21 années d'expériences et succès, preuves sur place. —8—

CONCERTS PUBLICS D'ÉTÉ

Programme du concert qui sera donné au Parc de Barbieux, le dimanche 2 juin, de 16 h. 30 à 18 h. 30, par la Musique Municipale « La Grande Harmonie ».

Première partie. — 1. Polonaise n. 4 (Chopin) ; 2. Les Perses (Xavier Leroux) ; a) Invocation ; b) Air de ballet (Flûte solo : M. Fernand Dussausoy ; c) Choral et Marche Funèbre ; 3. Mosaïque sur Etienne Marcel (Saint-Saëns) : Introduction ; Musette guerrière ; Entrée des Ecoliers ; Entrée des Echevins ; Pavane ; Valse ; Final.

Deuxième partie. — 1. Marche Solennelle (Pierné) ; 2. Don Quichotte (Massenet) : a) Prélude ; Danse ; Chanson (Trompette solo : M. Maurice Leclercq) ; b) Interlude (Saxophone solo : M. Courchelle) ; Chanson (Verdi) ; 3. Aïda : Hymne ; Marche ; Danse.

Programme du concert qui sera donné à l'Hospice Blanchemaille, le dimanche 2 juin, de 10 h. 30 à 11 h. 30, par la « Philharmonique du Jean-Ghislain » ; Wattrelos en fête (Doyen) ; Ouverture du Voyage en Chine (Bazin) ; Marche Indienne (Sellenick) ; Holydais (morceau caractéristique) ; (Lauwereyns) ; Invitation à la valse (Weber) ; Concordia, marche (Andrieu).

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

L'administration municipale, d'accord avec la commission des fêtes, a décidé que des lots en nature seront attribués aux débitants de boissons de la ville, pour l'organisation de jeux populaires, le jour du 14 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale.

Les débitants qui désirent obtenir ces lots et qui n'en ont pas eu pour la fête du 1er mai, doivent, dès maintenant en faire la demande et adresser celle-ci à M. le Maire de Roubaix.

Il ne pourra être tenu compte des demandes qui parviendront après le 15 juin, dernier délai.

UN GARÇONNET MORDU PAR UN CHIEN

Le 28 mai, vers 16 h. 45, le jeune Jean-Pierre, 7 ans, demeurant rue de Blanchemaille, s'amusait dans la rue, à proximité du domicile de ses parents. Vint à passer une femme tenant en laisse un gros chien lévrier, qui mordit cruellement aux reins le jeune enfant. La dame continua son chemin sans se préoccuper de la petite victime. Le signalement exact de la propriétaire du lévrier a été fourni par un témoin. Elle est activement recherchée par le service de la sûreté.

CYCLISTE E NDEFAUT

M... B..., Georges, 21 ans, garçon boucher, demeurant 28, rue du Curé, circulait à bicyclette hier, la nuit étant venue, sans que sa machine soit écairée et dépourvue du feu rouge à l'arrière. Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE TRAFIC DE LA GRANDE VITESSE

L'augmentation constatée au cours de la période mars-avril 1929 et qui a succédé au ralentissement sérieux que marquaient depuis le début de l'année les opérations de la Grande Vitesse, s'est accentuée sensiblement du 21 avril au 20 mai. Sauf un seul — celui des arrivages — tous les chapitres sont en hausse.

Voici, d'